

# **CONTRE LES RÉFORMES DES ALLOCATIONS CHÔMAGE ET DES RETRAITES, PRENDRE L'INITIATIVE EN IMPOSANT PARTOUT DES LUTTES POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES, DES INDEMNITÉS DE CHÔMAGE ET DES RETRAITES, SANS CONTREPARTIES**

La réforme de l'assurance chômage, votée en septembre 2019, est passée comme un colis chez Amazon. Elle devait entrer en vigueur en novembre 2019. Elle a été ensuite suspendue en raison de la pandémie, puis complétée, revotée et est entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Pour les chômeurs, c'est une grosse claque : durcissement des conditions d'accès et réduction des montants d'indemnisation. Un million d'entre eux (soit 41 % des allocataires) subissent une baisse moyenne de 17 % de leurs allocations.

Qu'est-ce qui va changer ?

- Le calcul du salaire journalier de référence est modifié de sorte de baisser le montant des allocations surtout celles des chômeurs qui enchaînent les contrats courts.
- La menace de radiation des listes des allocataires va inciter les chômeurs à prendre le premier travail proposé par Pôle Emploi.
- Les formations proposées par Pôle Emploi viseront à mettre les compétences des demandeurs d'emploi en adéquation avec les besoins de main d'œuvre supplémentaire des entreprises.
- La plupart des salariés âgés devront attendre plus de temps pour accéder à la retraite. Les projets gouvernementaux pour porter l'âge de départ à la retraite à 65, 66 ou 67 ans et abolir les « régimes spéciaux » s'emboîtent parfaitement avec le maintien forcé en activité des travailleurs âgés.

Trois raisons principales ont amené l'État à réaliser cette « réforme » :

- Réduire les dépenses publiques associées au « traitement » du chômage en diminuant le nombre d'allocataires et le montant des allocations. L'État va récupérer 2,3 milliards d'euros, par an (face à un déficit de l'Unedic de 12 milliards d'euros envisagé pour 2021).
- Pousser les chômeurs, surtout ceux dits de longue durée, à reprendre le chemin du boulot en acceptant, sans broncher, ce que Pôle Emploi leur propose. La « fête est finie » (entendez les mesures de soutien et les suspensions des réformes dues à la pandémie sont terminées).
- Impliquer davantage les entreprises dans la gestion du marché du travail en explicitant leurs desiderata en matière de postes à pourvoir. Leur « gestion prévisionnelle de l'emploi » devra se solder, de concert avec Pôle Emploi, par une coordination entre employeurs d'un même bassin d'emploi ou d'une même filière dans la définition des profils de salariés « excédentaires » (lire à licencier) et de ceux à embaucher. L'État fera le

reste en finançant des formations de reconversion. Les salaires des licenciés qui y participent sont maintenus pendant la formation.

Face à ces attaques en règle, bien coordonnées et parfaitement fonctionnelles au système capitaliste, les syndicats et les partis de la gauche d'État se limitent à pleurnicher au nom de la défense du travail salarié. Au mieux, ils rêvent d'un capitalisme à visage plus humain, fait de cogestion à laquelle ils seraient davantage associés dans le commandement d'entreprise et la gestion de l'État des patrons. Malheureusement pour eux, le capitalisme, c'est la précarité pour les salariés, la remise en cause permanente des dits acquis (qui ne le sont jamais), la division des salariés sur des bases contractuelles.

La règle d'or du capitalisme, qu'il soit étatique ou privé, est d'adapter en permanence la force de travail aux besoins de l'accumulation. Traduction : payer le moins possible les travailleurs et les faire travailler le plus longtemps possible. L'intérêt des travailleurs, en revanche, est de gagner le plus possible avec le moindre effort. Les prolétaires sont astreints au travail salarié pour vivre mais le travail est la source de leur soumission, le moyen de leur exploitation. Défendre le travail salarié est donc la pire manière de se défendre. La seule lutte qui correspond aux intérêts exclusifs des prolétaires est celle pour des salaires et des indemnités de chômage plus élevés, pour la gratuité des transports, de la santé, de l'instruction, de l'énergie, du logement. Et pas question d'accepter de conditionner l'amélioration de notre condition par davantage de travail, de flexibilité, de docilité.

Sur ces bases, il est indispensable de dépasser toutes les barrières contractuelles, sectorielles, statutaires et même nationales qui empêchent les prolétaires de se concevoir comme une seule classe porteuse d'intérêts propres et antagoniques au système capitaliste. Il est aussi nécessaire de prendre les luttes à venir entre nos mains sans les déléguer aux syndicats et aux partis de la gauche d'État. La seule voie à pratiquer est celle de l'auto-organisation, de l'autonomie ouvrière. Par où commencer ? D'abord en finir avec les défilés symboliques et inoffensifs si chers aux syndicats et aux partis de la gauche d'État séduits par les protestations réactionnaires des Gilets jaunes et des NoVax/NoPass. Il faut au contraire porter le fer au cœur même des territoires productifs, sur les lieux de travail. L'enracinement des combats de classe là où l'exploitation se passe est un préalable obligé à toute unification des luttes. Ensuite :

- Relancer les luttes pour le salaire (augmentations uniformes, intégration des primes), pour l'augmentation des allocations de chômage et des retraites sans contreparties.
- Imposer partout l'embauche des intérimaires et de tous les précaires et ne créer qu'un seul contrat de travail.
- Étendre les luttes aux territoires où vivent les prolétaires contre les loyers, les prix du transport, de l'énergie, de l'instruction, de la santé. Diffuser des pratiques de réappropriation.

## ***POUR LA REPRISE DE L'INITIATIVE OUVRIÈRE***

Paris, le 04 octobre 2021